

Le Foyer Socio-Educatif du collège (FSE)

Le FSE est une association type Loi 1901. Elle est l'équivalent pour les collèges et les lycées des coopératives scolaires des écoles primaires.

Les objectifs de cette association sont multiples :

- Agrémenter la vie des élèves dans l'établissement, en finançant du matériel pour divers clubs, ou en achetant et renouvelant du matériel servant pour la vie scolaire (équipements sportifs, baby-foot, foyers...), en participant aux activités proposées chaque année (cross du collège, spectacles...)
- Participer financièrement aux sorties scolaires, sous forme de don au collège, pour en diminuer le coût éventuel demandé aux familles, voire permettre de proposer la gratuité.
- Financer des projets ponctuels d'enseignants ou des projets proposés par les élèves (concours, défis...).
- Aider le CDI à alimenter son fonds par des abonnements à des revues loisirs, ou l'achat de romans du cahier de suggestions, ou l'achat de mangas ou BD loisirs.

Pour fonctionner, le FSE a donc besoin d'argent destiné à financer ses diverses missions.

Cet argent est récolté de différentes façons :

- Par adhésion des élèves, dont le montant fixé est le suivant :
 - 10,00 € pour un enfant scolarisé au collège
 - 15,00 € pour 2 enfants scolarisés au collège
 - 20,00 € pour 3 (ou plus) enfants scolarisés au collège.

- Diverses actions sont également proposées tout au long de l'année :

Vente de photos de classes et photos individuelles

Vente de chocolats et/ou gâteaux

Tombola

Autres actions ponctuelles (vente d'objets, journaux... éventuellement confectionnés par les élèves).

Nous vous rappelons que l'adhésion de votre enfant est facultative, mais que sans un nombre suffisant d'adhérents, le FSE ne pourrait assurer pleinement ses missions.

Si toutefois le montant de l'adhésion vous semblait trop élevé, vous pouvez aussi donner une somme moins importante, à votre discrétion.